



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections cantonales

Question écrite n° 24958

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre de l'intérieur de lui indiquer, pour chaque département, quelle est, au 1er janvier 1999, la proportion de conseillers généraux âgés de plus de soixante-dix ans, âgés de soixante à soixante-dix ans, âgés de cinquante à soixante ans, âgés de quarante à cinquante ans, âgés de trente à quarante ans et âgés de moins de trente ans.

Texte de la réponse

Le tableau ci-joint présente, pour chaque département de métropole, la répartition des conseillers généraux suivant les tranches d'âge définies par l'honorable parlementaire. Ces données, présentées sous forme de pourcentage, sont arrêtées au 1er janvier 1999. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24958

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1999, page 723

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1758